

La lettre des acteurs et actrices – Animation rurale 44 – Janvier-Février 2023



BELLE ANNEE A TOUTES ET TOUS !



## AGENDA

### Formations et temps d'échanges

**Judi 12 janvier à 14h00**

**Parentalité : rencontre avec l'Udaf**  
Dans leurs locaux, Saint-Herblain  
*Ouvert à tout le réseau*

**Judi 19 janvier de 18h30 à 20h30**

**Temps d'échange : Admin débordé.e**  
En visioconférence  
*Ouvert à tout le réseau*

**Judi 2 février de 10h00 à 16h30**

**Formation fonctions de directions – module 1**  
AR44, Carquefou  
*Inscriptions closes*

### Comités territoriaux

**Mardi 31 janvier de 20h à 22h**

**Comité territorial Vignoble / Pays d'Ancenis**  
Lieu à définir

**Judi 2 février de 20h à 22h**

**Comité territorial Nord Loire**  
Lieu à définir

**Mardi 7 février de 20h à 22h**

**Comité territorial Nantes Métropole / Erdre et Gesvres**  
Lieu à définir

**Judi 9 février de 20h à 22h**

**Comité territorial Pays de Retz**  
Lieu à définir



**Informations et inscription en cliquant ici**

### La vie du réseau

#### Bienvenue aux nouvelles assos du réseau !

Nous accueillons quatre nouvelles associations en ce début d'année !

**Abacada** est une école de musique associative qui propose des cours sur les communes de Préfailles et La-Plaine-sur-mer grâce à une équipe de bénévoles et de sept professeur.e.s.

**ARCEL** est une association située à Saint-Aubin-des-Châteaux. Elle possède un agrément EVS et propose un accueil de loisirs, des animations pour les jeunes, des ateliers socio-culturels et un studio d'enregistrement. Tout ceci sur une commune de 1700 habitants !

**L'Elémentaire** est la nouvelle maison citoyenne de Sainte-Pazanne. Elle propose des actions faites pour et par les habitant.e.s en vue de créer du lien social sur la commune.

**Trust** est une association nantaise située dans le quartier de la Bottière. Elle a pour objet d'accompagner les différentes périodes de transition de la vie, par le biais d'ateliers collectifs autour de thématiques telles que l'orientation, la puberté, la ménopause, le zéro-déchet, etc.

#### Retour sur la journée parentalité



Le 10 novembre dernier, [La Récuperette](#) accueillait dans ses nouveaux locaux les participant.e.s (bénévoles et salarié.e.s) à la journée parentalité, organisée par AR44.

Anne-Sophie, référente et animatrice parentalité de la Récuperette, nous a fait la visite guidée du lieu avec notamment le nouvel espace propice aux rencontres dont celles autour de la parentalité.

Nous avons pu échanger sur la malle parentalité de la fédération puis découvrir celle autour du handicap de [Grandir d'un monde à l'autre](#) : comment faire vivre ses malles, les renouveler, etc.

Dans un second temps, nous avons abordé la thématique du *burn out* parental via l'écoute d'un podcast de [Isabelle Roskam](#), chercheuse en psychologie du développement, et grâce à la présence du réseau [Parentalité créative](#). Enfin, Stéphanie Allenu, coordinatrice de l'association [l'Îlot familles](#) et auteur du livre « Mère épuisée » a pu partager son expérience.



### Résultats de l'enquête sur les risques psychosociaux

Début 2022, la fédération a accueilli Ahmed Chebli, étudiant en master de sociologie des conditions de travail pour un stage de 4 mois. Il a réalisé un diagnostic sur les risques psychosociaux dans les associations, du point de vue des salarié.e.s et des bénévoles.

Vous pouvez télécharger un résumé de l'enquête [sur notre site internet](#). Si vous souhaitez avoir accès au mémoire de Ahmed, n'hésitez pas à contacter directement la fédération.

## Actualités droit social et fonction employeur

### Augmentation du SMIC et des salaires selon votre CCN

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SMIC est passé à 11.27€/heure. Cette valeur est un minimum obligatoire :

- Si le salaire brut horaire de base + assimilé (points complémentaires, prime différentielle, etc.) est inférieur à ce montant, alors c'est celui-ci qui s'appliquera.
- À l'inverse, si le salaire (salaire de base + assimilé) est supérieur à ce montant, alors le salarié ne bénéficiera pas de cette augmentation salariale.

Par ailleurs, il y a quelques évolutions selon votre Convention Collective Nationale (CCN).

**CCN ECLAT** : Un accord salarial (avenant 194) a été signé en date du 21/09/2022 modifiant les valeurs de point V1 et V2. Ce texte vient d'être étendu et donc rendu obligatoire au 01/01/2023. Les nouvelles valeurs sont V1 = 6.85€ et V2 = 6.50€.

**CCN Alisfa** : Une [nouvelle valeur du point](#) a été négociée : 57.50€ au lieu de 56.00€. Elle s'applique désormais à toutes les associations de la branche professionnelle.

Par ailleurs, une [nouvelle valeur du Revenu Minimum de Branche \(RMB\)](#) s'applique également à toutes les structures : 20 387€ pour une pesée 292.

L'augmentation de salaire légale (si application du SMIC) ou conventionnelle est directement appliquée dans vos bulletins de salaire. Il n'est pas utile de faire un avenant pour officialiser cette augmentation salariale car elle s'impose par application de la loi.

### Apprentissage et contrat de professionnalisation : vers une aide unique pour toutes les entreprises

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, le Ministère du Travail, a confirmé que l'aide exceptionnelle ne serait pas reconduite en l'état après le 31 décembre 2022 mais qu'un nouveau dispositif de soutien à l'alternance sera instauré pour 2023. Il concernerait toujours l'embauche d'apprentis et de jeunes de moins de 30 ans en contrat de professionnalisation. L'aide, d'un montant de 6 000 € au titre de la première année d'exécution du contrat, serait versée à toutes les entreprises, pour les contrats éligibles conclus avec un alternant, mineur comme majeur, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. En d'autres termes, le montant de l'aide se trouverait unifié, avec un même montant y compris pour les jeunes de moins de 18 ans, et quel que soit le niveau de formation préparé. Cette mesure est présentée comme « destinée à favoriser l'embauche de jeunes sur les niveaux bac ou inférieurs et dans les plus petites entreprises ».

[Le décret est disponible en ligne.](#)

### La fédé diffuse vos offres d'emploi

Le saviez-vous ? La fédération diffuse toutes vos offres d'emploi sur son [site internet](#), sa page [Facebook](#) et depuis peu, sur sa page [LinkedIn](#) ! Pour gagner en visibilité, pensez à nous envoyer vos offres d'emploi à [admin@jar44.fr](mailto:admin@jar44.fr).



**L'équipe fédérale** : Les salarié.e.s : Dominique Aubrière, Laura Burban, Marthe Caput, Mickaël David, Ablaye Diop, Bruno Geslin, Arnaud Kozic, Olivier Leclercq, Audrey Louérat, Laëtitia Oullami, Arnaud Vaillant.

**Le Conseil d'Administration** : Leïla Attar, Régis Balry, Isabelle Jourdain, Sophie Morel, Mickaël Viaud.

## Actualités vie asso

### Lancement des campagnes FDVA et REAAP 2023

La prochaine campagne du [Fonds pour le développement de la vie associative \(FDVA\)](#) sera lancée le **lundi 23 janvier** et se clôturera le **lundi 6 mars 2023 à midi**. Celui-ci permet de financer le fonctionnement des associations, des projets innovants mais également la formation de bénévoles. Des temps de présentation en visioconférence ou en présentiel sont proposés aux associations du département.

Le dépôt des dossiers de [Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents \(REEAP\)](#) sera possible à partir du **9 janvier** jusqu'au **2 mars 2023**.

La fédération peut vous accompagner pour un dépôt de dossier, n'hésitez pas à nous contacter.

### Les états généraux de l'animation en Pays de la Loire

Dans la continuité des assises nationales de l'animation, le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) organise une journée de rencontre autour des métiers de l'animation.

Des ateliers seront animés par le Comité National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP), le CRAJEP, Hexopée, le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP) et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

Rdv **mercredi 1er février 2023, de 14h à 17h30, à la Manufacture, 10 bis bd de Stalingrad, Nantes.**

[Informations et inscriptions aux ateliers sur le site du CRAJEP.](#)

## Zoom sur...

### AOPA : des chaussures pour des vacances

Chaque année, en mars, l'AOPA (Association Onco Plein Air) organise l'opération Toutes Pompes Dehors : une grande collecte de chaussures usagées pour financer des vacances pour les enfants soignés pour un cancer aux CHU de Nantes et d'Angers. La revente des chaussures permet de financer un séjour pour une trentaine d'enfants, avec tout l'encadrement médical nécessaire. Pendant une semaine, ils quittent leur quotidien pour découvrir les joies de la montagne, retrouver des sensations physiques oubliées, reprendre confiance en eux et partager une belle complicité avec d'autres enfants ayant le même parcours qu'eux.

Si vous souhaitez devenir un point de collecte, contactez Laura à [lauraburban@ar44.fr](mailto:lauraburban@ar44.fr) qui fera le relais auprès des bénévoles de l'AOPA.

Pour en savoir plus : <https://www.aopa-nantes.fr/operation-toutes-pompes-dehors>

